

Le 22 avril 2025

**BAPE : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain –
Questions complémentaire – DQ21**

Question :

La participation éventuelle de la MRC de Charlevoix au projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix a fait l’objet de discussions lors de l’audience publique, mais aucune décision n’avait encore été prise à cet effet, notamment dans le contexte où l’analyse d’opportunité demeurerait à compléter. Pourriez-vous nous indiquer si, à ce jour, la MRC a pris position au sujet d’une éventuelle participation financière dans le projet? Dans la négative, pourriez-vous nous indiquer où en est la MRC dans son analyse du dossier ?

Réponse :

En date du 22 avril 2025, aucune décision n’a été prise sur une éventuelle participation financière de la MRC de Charlevoix au projet éolien Des Neiges. Certes, plusieurs discussions ont eu lieu avec l’initiateur du projet afin de revendiquer la possibilité d’investir et de détenir une participation financière dans le projet éolien advenant que ce dernier obtienne toutes les autorisations requises et qu’il se réalise. Cette possibilité est toutefois conditionnelle à la réalisation d’une analyse de cette opportunité et à la conclusion que cette participation financière soit avantageuse et favorable pour la MRC de Charlevoix. Cette analyse n’a pas été réalisée à ce jour puisque l’objectif est d’effectuer une vérification diligente une fois les activités du projet éolien en opération, s’il y a lieu, et après l’obtention de données techniques et financières réelles et disponibles. En bref, bien que cette possibilité d’investir constitue une opportunité d’affaires envisageable pour soutenir le développement socioéconomique du milieu, la MRC de Charlevoix confirme qu’à ce jour, aucune participation financière, ni entente de partenariat, n’ont fait l’objet d’une décision formelle.



Karine Horvath

Directrice générale et greffière-trésorière